



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 45437

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les violences dans les établissements scolaires. On vient encore de constater des violences exercées par des élèves sur les personnels enseignants. Pour ne reprendre que deux affaires récentes, un lycéen blesse un proviseur avec un canif à Schiltigheim, un autre assène un coup de poing au visage d'un professeur dans un lycée de Châtelleraut. Pendant ce temps les effectifs de professeurs et de personnel de surveillance diminuent. Elle lui demande de revoir d'urgence son programme de suppression de postes et au contraire de renforcer les effectifs de personnels enseignants et de surveillance.

Texte de la réponse

S'agissant de la sécurité des établissements, des dispositifs supplémentaires sont prévus, dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures annoncées par le Président de la République le 28 mai 2009. Les trois axes annoncés par le ministre sont les suivants : former les personnels d'encadrement, prévenir les situations de violence par la généralisation des diagnostics de sécurité et organiser les interventions par la création d'équipes mobiles de sécurité (environ 500 emplois ont été affectés à ce titre dans les académies). Sur le plan pédagogique, le ministère de l'éducation nationale prend de nombreuses mesures pour prévenir et limiter les actes de violence en milieu scolaire : une note de vie scolaire est obligatoire, l'acquisition de compétences sociales et civiques fait partie du socle commun de connaissances et de compétences ; les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) établissent notamment le lien entre les conduites à risques, les situations de violence et la santé. Pour autant, le ministère de l'éducation nationale contribue à l'effort de maîtrise des effectifs et des dépenses publiques sans sacrifier ses ambitions pour le système éducatif. En particulier, les choix qui sont fait visent à maintenir le taux d'encadrement des élèves dans les établissements et à développer des services nouveaux afin que les élèves soient mieux accompagnés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45437

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3003

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 328